

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Mercredi 3 Février à 20h30**

Présents : Sylvie AUDINO - Francine BASSO BRUSA - Marie BAYARD - Laurent GASPARD - Claude JEROME - Jean-Michel MARCHAL - Patricia MERCIER - Pascal MOHR - Anne-Marie MONGEL - Florence NORMAND - Francis TOUSSAINT

Absents : Didier BARRET - Jean-Paul CAURIER - Marc GERARDIN - Charles-Henry KARAMARKO

Procurations : Jean-Paul CAURIER à Patricia MERCIER – Marc GERARDIN à Claude JEROME

Secrétaire de séance : Patricia MERCIER

Début de séance à 20h30

Arrivée de Marie BAYARD à 20h39

#### **- Acquisition de la parcelle de la « Petite Bergère »**

La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) nous a informés que la parcelle de la « Petite Bergerie » a été attribuée à la Commune pour un montant de 10 290€. Cette dépense sera intégrée au budget 2016. Voté à l'unanimité.

#### **- Travaux d'enfouissement des réseaux secs**

Afin de solder le règlement des travaux d'enfouissement des réseaux secs, il restait à verser 17 783€ et 25 770€ pour la fin 2015. Suite à des aléas, une seule demande a été validée ; l'autre reste donc due pour 2016. En accord avec la Trésorerie et le SMEDEV, ce règlement sera à intégrer au budget 2016.

#### **- Renouvellement du contrat avec Segilog**

Segilog est le logiciel utilisé pour la gestion de la Commune. Le Conseil doit délibérer pour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services (maintenance, assistance et formation). Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, et son coût est de 2 060€ H.T. / an. Voté à l'unanimité.

#### **- Proposition d'externalisation des sauvegardes informatiques**

Actuellement, les sauvegardes informatiques des données de la Commune sont assurées en interne (périodicité variable et stockage des sauvegardes à la mairie). Il devient nécessaire de sécuriser davantage ces sauvegardes (en cas d'incendie par exemple). Le Maire propose donc de lancer une consultation d'externalisation des sauvegardes. Voté à l'unanimité.

#### **- Remplacement d'un radiateur vertical ACOVA à l'école**

Le radiateur d'une salle de classe présentait une fuite, et s'est avéré HS. Le chauffagiste, SARL Besse, a donc posé un radiateur provisoire afin d'assurer le chauffage de la salle. Un nouveau radiateur, identique à l'ancien a été commandé pour un montant de 2 107,99€ TTC. Achat voté à l'unanimité.

#### **- Réparation d'une fenêtre à l'école**

Deux vitres de porte-fenêtre sont fendues sous l'effet du travail de la structure bois de l'école. Il est donc nécessaire de changer les doubles vitrages pour ces éléments. Les devis sont les suivants : Menuiserie Thirion : 2 502,56€ TTC – Di'Verres & variés : 3 036,40€. Le Maire propose de retenir la menuiserie Thirion qui est par ailleurs intervenue plusieurs fois dans les bâtiments communaux. Voté à l'unanimité.

#### **- Redevance d'occupation provisoire du domaine communal**

L'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public. Pour bénéficier de cette redevance, le Conseil doit délibérer sur le taux de la redevance (proposé par GRDF à 0,35€/ mètre de canalisation). Voté à l'unanimité.

**- Indemnités de conseil du trésorier public Mme Sylvie BRETON et M. Sylvain GEORGES**

Comme chaque année, le Conseil doit délibérer sur les indemnités des interlocuteurs de la Commune. Ces indemnités sont versées en compensation de l'aide technique (conseil et assistance) fournie personnellement par les comptables du Trésor Public à la Commune. Ces prestations ont un caractère facultatif. Les montants des indemnités proposées sont les suivantes : 102.80€ pour Mme BRETON et 113,42€ pour M. GEORGES.

Pour : 11 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 1 voix

**- Site Internet communal**

Le site Internet actuel de la Commune ne peut pas être modifié selon nos besoins. Il avait été réalisé bénévolement par un habitant, qui ne peut plus en assurer les modifications aujourd'hui. Un appel d'offre va être lancé afin de réaliser un site auprès d'un professionnel.

**- Demande de subvention de CRESUS (Chambre Régionale du Surendettement Social)**

L'association CRÉSUS qui accompagne les ménages surendettés, demande une subvention à la Commune. Il est proposé une subvention de 50€. Voté à l'unanimité.

**- Dépassement de délai d'exécution de la SARL MICLOT**

Lors de la rénovation de la mairie et la réhabilitation des 3 appartements de la Maison Gérardin, l'entreprise SARL MICLOT avait dépassé les délais d'exécution des travaux, entraînant le paiement de pénalités. Il est proposé de lever ces pénalités et de procéder au règlement des factures. Voté à l'unanimité.

**- Prestation maîtrise d'oeuvre**

La Commune a fait appel au bureau d'étude STEB pour la maîtrise d'œuvre du futur appartement situé au dessus de l'atelier communal. Les travaux ont commencé depuis peu, et STEB demande le versement d'une avance de 4 676,14€. Voté à l'unanimité.

**- Débat d'Orientation budgétaire**

Ce débat aura lieu très prochainement.

**- DEFIDEO**

Pascal MOHR va se renseigner sur la possibilité de faire intervenir sur Nompatelize, des personnes chargées de la formation d'un défibrillateur.

**- Site FAURECIA**

Actuellement, il reste une activité résiduelle (nettoyage du site) dans les locaux FAURECIA, et ceci, jusqu'en Juin 2016. Différents projets sont portés afin de rétablir une activité sur ce site : l'un par la Communauté de Communes de Saint-Dié, l'autre par la Communauté de Communes des Hauts-Champs. Des informations seront communiquées courant Avril.

Fin de la séance à 22h00